



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

Étaient présents : M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mme BONICHOT, M. ZOR, Mme ISSA, M. GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. NAWROCKI, Mme FICHTER, M. QUINTEN, Mme CHUDY, M. WENG, Mme BARTZ, M. BURDO, Mme URBANZAC.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme BELL à Mme URBANZAC
M. ROTH à M. NAWROCKI
M. KONIECZKA à Mme TRIDEMY
Mme INGRAO à Mme HOMBOURGER
M. DUPARCQ à M. SCHULER

Absente excusée : Mme SCHMITT

Absents non excusés : MM. GIL, MAJEWSKI, Mme WENDLING, M. DELESSE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 13 mars 2025 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 6 février 2025 est approuvé à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

COMMUNICATIONS :

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements des familles pour les condoléances adressées lors des décès de MM. Pierre SCHANG et Jean-Claude BREM ;
- Les remerciements de Mme Denise LOFI pour la présence du Maire à la cérémonie du 7 mars à SAINT-AVOLD et le dépôt de gerbe de la Ville de L'HÔPITAL qui honore la date anniversaire du décès de son papa, Alexandre LOFI.

Point 1 Délégations articles L.2122-17, L.2122-22, L.2122-23 du CGCT	
Thématique : Institutions et vie politique	Rédacteur : DGS
5.4. Délégations de fonctions	

Conformément aux dispositions des articles L.2122-17, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal.

1-1) Location de places de stationnement parking Detemple :

Afin de respecter le règlement général sur la protection des données, les coordonnées des locataires ont été volontairement masquées. Une liste annexe complète pourra être consultée en mairie.

Emplacement	Date d'entrée
8	1 ^{er} mars 2025

Le taux de remplissage du parking est de 97%.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de cette décision.

Point 2 Logement 19 rue de la Mairie – Réévaluation du loyer	
Thématique : Domaine et patrimoine	Rédacteur : DGS
3.3 Locations	

Lors de sa séance du 12 octobre 2023, point 4, le Conseil Municipal fixait le loyer du logement 19 rue de la Mairie à 719 € avec une augmentation s'étalant sur 6 ans :

- 2023 (pour mémoire et après révision IRL) : 258,73 €
- 2024 : 335,44 €
- 2025 : 412,15 €
- 2026 : 488,86 €
- 2027 : 565,58€
- 2028 : 642,29 €
- 2029 : 719,00 €

La locataire ayant quitté le logement le 31 janvier 2025, il y a lieu de fixer les conditions d'établissement du nouveau bail. Aucun locataire ne s'étant proposé pour un loyer de 719 € hors charges par mois (l'eau, l'électricité et le chauffage restant à la charge du locataire), M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal de fixer le loyer à **600 € hors charges**, un locataire potentiel étant déjà identifié. Ce montant reste supérieur aux loyers qui auraient été perçus jusqu'en 2027 si le bail précédent était resté en vigueur.

Le nouveau bail sera soumis au titre Ier de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et rédigé conformément aux règles en vigueur, avec une indexation annuelle selon l'indice IRL.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

Point 3	Logement 90 A rue de la Gare – Dégrèvement exceptionnel de charges
Thématique : Domaine et patrimoine	Rédacteur : DGS
3.3 Locations	

En raison de problèmes techniques liés à la vétusté de l'installation et des fortes intempéries, le chauffage de l'ancienne Gare et notamment du logement à l'étage a fonctionné de façon erratique en janvier et février 2025 avec plus d'une semaine d'interruption totale de service en pleine période de gel.

Le loyer étant fixé à 720 € dont 70 € de charges correspondant au chauffage, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal d'appliquer un dégrèvement exceptionnel de charges et d'émettre un titre de 650 € uniquement pour le mois d'avril 2025.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

Point 4	Convention de servitudes
Thématique : Urbanisme	Rédacteur : DGS
2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols	

La Société des Eaux de l'Est (SEE) exploite des forages sur la plateforme chimique de Carling - Saint-Avold et des environs afin de permettre de satisfaire à la demande de fourniture d'eau industrielle aux consommateurs de la plateforme.

Afin d'assurer cette activité elle est tenue de créer et d'exploiter un forage dans la Vallée du Merle (Forage Merle) et doit pour cela procéder à l'implantation d'une conduite d'eau de diamètre 125 mm pour acheminer les eaux produites par le forage Merle vers le réseau d'eau industriel lui appartenant.

Cette canalisation, qui passera en réseau souterrain, se situe sur la parcelle cadastrée 134 en section 13 appartenant à la Commune de L'HÔPITAL.

Tous les frais étant supportés par la Société des Eaux de l'Est, M. MALGLAIVE propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe précisant les conditions d'établissement de cette servitude.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération :

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

Point 5	Approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2024	
Thématique : Finances locales	Rédacteur : FIN/FN	
7.1 Décisions budgétaires		

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU, la délibération du Conseil Municipal en date 12 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Mme NOWAK demande au Conseil Municipal d'approuver le CFU 2024, qui peut se résumer ainsi et d'autoriser Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à son application :

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE 2024					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 522 680,82 €	5 349 000,00 €	6 871 680,82 €
	Recettes réalisées	B	1 513 280,53 €	5 791 364,44 €	7 304 644,97 €
	Restes à réaliser	C	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €
Dépenses	Prévision budgétaire totale	D	1 870 000,00 €	6 160 000,00 €	8 030 000,00 €
	Dépenses réalisées	E	1 532 021,94 €	5 047 457,89 €	6 579 479,83 €
	Restes à réaliser	F	236 550,41 €	0,00 €	236 550,41 €
Différences entre titres et les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	-18 741,41 €	743 906,55 €	725 165,14 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	348 266,57 €	811 186,14 €	1 159 452,71 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent	G+H	329 525,16 €	1 555 092,69 €	1 884 617,85 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	-161 550,41 €	0,00 €	-161 550,41 €
Résultat cumulé	Excédent	G+H+I	167 974,75 €	1 555 092,69 €	1 723 067,44 €

En 2024, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5 791 364,44 euros et les dépenses réalisées ont été de 5 047 457,89 €. Le résultat de l'exercice 2024 correspond donc à 743 906,55 €. En y ajoutant les résultats antérieurs reportés d'un montant de 811 186,14€, le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 atteint 1 555 092,69 €.

Sur le même exercice, les recettes d'investissement ont été de 1 513 280,53 € et les dépenses se sont élevées à 1 532 021,94 €. Le résultat de l'exercice est donc - 18 741,41 €. En y ajoutant les résultats antérieurs reportés d'un montant de 348 266,57 €, le résultat de clôture de la section d'investissement correspond à 329 525,16 €. Les restes à réaliser pour cette même section ont atteint la somme de 161 550,41 €.

Malgré les crises qui se succèdent faisant état d'un mandat inédit et difficile, l'équipe municipale a été capable de poursuivre un désendettement régulier, maîtriser les dépenses de fonctionnement, améliorer les taux d'épargne afin d'investir dans notre Ville et répondre aux besoins des habitants.

Comme les années précédentes, l'année 2024 compte de nombreuses réalisations, à savoir :

- Square intergénérationnel
- Végétalisation de la Maternelle Bois Richard
- Programme de voirie (rue Conti, Ordener, Champs, Vallée, Cannes)
- Achat véhicule PM
- Travaux d'accessibilité
- Finalisation de la Phase 2 du programme de vidéo Surveillance
- Eclairage public (puits 3, poirier, impasse des sports)
- Sécurisation des espaces
- Remise en état de divers bâtiments publics
- Matériel services techniques
- Foot à 5

Enfin, il est à noter que le compte administratif 2019 de la Ville affichait des réalisations pour les dépenses d'investissement d'un montant de 910 000 € dont presque 298 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

Fin 2024, ces mêmes dépenses s'élèvent à 1 532 021,94 € dont 257 000 € pour le remboursement du capital de la dette.

Ces chiffres illustrent par eux-mêmes, la nouvelle dynamique impulsée par l'équipe municipale depuis 2020.

CONSIDÉRANT que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme NOWAK pour l'approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget principal 2024 :

Nombre de voix POUR	23
---------------------	----

Retour de M. le Maire.

Point 6 Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025	
Thématique : Finances locales	Rédacteur : FIN/FN
7.1 Décisions budgétaires	

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2025, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et afin d'engager la discussion, le Conseil municipal a reçu un rapport contenant les éléments préparatoires tels que précisés à l'article D.2312-3 du CGCT.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), joint à la présente délibération, rappelle le contexte économique et financier de l'élaboration du Budget Primitif 2025, propose une analyse de la situation financière de la collectivité, exercice 2024, précise les grandes orientations du BP 2025.

M. le Maire s'interroge quant à l'absence de l'ensemble des membres de l'opposition municipale pour le Conseil le plus important de l'année. En effet, il s'agit d'un point majeur qui permet de débattre de manière constructive sur les orientations budgétaires. Cela étant, il apporte des précisions sur le rapport adressé à chaque membre du Conseil Municipal :

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape essentielle dans le processus budgétaire d'une commune.

Avant le vote du budget, il permet aux élus locaux de discuter, de manière transparente et approfondie, des grandes orientations financières de la Ville pour l'année à venir. Ce débat est une obligation légale et constitue un acte fort en démocratie locale, car il offre l'opportunité aux Conseillers Municipaux, mais aussi aux citoyens, de comprendre les priorités de gestion, les investissements envisagés, et les ajustements nécessaires face aux contraintes économiques.

Le débat, tout en étant consultatif, constitue un gage de participation démocratique.

DIAPO PAGE 4 :

L'année 2025 se présente devant nous avec des défis majeurs, à la fois pour notre commune et pour nos finances locales. Les perspectives sont marquées par un contexte économique particulièrement complexe et des incertitudes politiques qui nous obligent à faire preuve de prudence, de clairvoyance et d'adaptabilité dans la gestion de notre collectivité.

2025 s'ouvre dans un environnement politique et économique de plus en plus tendu, où les prévisions budgétaires sont assombries par des incertitudes persistantes.

La dernière Loi de Finances adoptée en février impacte directement les dotations de l'État aux collectivités territoriales.

Nous devons désormais nous serrer la ceinture tout en continuant à offrir des services publics de qualité à nos administrés !

Ce climat économique difficile nous oblige à repenser nos priorités et à faire face à des imprévus qui se multiplient, allant de l'augmentation des coûts de l'énergie aux enjeux liés aux crises politiques internationales.

DIAPO PAGE 5 :

Le CFU 2024 qui vient d'être adopté fait apparaître un résultat cumulé de **1.884.617 €** à la clôture de l'exercice 2024 : je peux encore me présenter devant vous avec fierté et détermination !

Ce résultat est le fruit d'une gestion saine et intelligente des deniers, ce que nous appelons la "bonne gestion".

Comme vous pouvez le voir, depuis notre prise de fonction les résultats sont en augmentation continue et cela sans jamais compromettre la qualité du service public et le niveau d'investissement.

DIAPO PAGE 6 :

Optimisation des dépenses, allocation efficace des ressources, et un désendettement régulier sont les pierres angulaires de notre gestion. Cette année encore, nous avons consacré plus de **1.264.647,79 € à l'investissement**, un montant en hausse de **23 %** par rapport à 2024, pour construire une Ville plus moderne, plus attractive, et plus accueillante pour tous.

Les principaux projets ; square intergénérationnel, végétalisation de la maternelle Bois Richard, remises en état des voiries (CONTI, ORDENER, CHAMPS, VALLEE), véhicule de la police municipale...

DIAPO PAGE 7/8 :

Pendant de longues années, notre ville a souffert !

Abandonnée, négligée, parfois mise à l'écart des priorités. Mais nous avons pris la responsabilité de changer cette dynamique. Nous avons dû travailler davantage, faire preuve d'ingéniosité, et surtout, d'audace pour redonner à notre Ville son éclat d'autrefois.

Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui nos investissements dans l'aménagement du territoire se comptent en millions d'euros

Depuis le début de ce mandat, près de 3.6 millions d'euros ont été investis pour rattraper le retard accumulé au fil des années, avec une attention particulière portée à la voirie et à la remise en état de nos espaces publics. Près de 1.1 million d'euros ont été alloués à la rénovation de nos routes.

Les bâtiments de la Ville sont presque tous conformes à la réglementation PMR imposée par l'Etat. A notre arrivée, un seul bâtiment a été mis au norme...pour un agenda validé en 2017 !

Nous avons agi, et nous continuerons d'agir, dans l'intérêt de la Ville et de ses habitants. C'est là notre priorité : un développement équilibré, qui répond aux besoins immédiats et aussi redonner à notre Ville sa splendeur d'antan.

DIAPO PAGE 9 :

Et c'est précisément dans ce contexte incertain, où les crises se succèdent – crise sanitaire, tensions internationales, instabilité économique –, que nous devons garder à l'esprit l'une des plus grandes leçons de l'histoire : **"Le grand art, c'est de changer pendant la bataille. Malheur au général qui arrive au combat avec un système."** Cette citation de Napoléon, que je trouve particulièrement pertinente aujourd'hui, nous rappelle l'importance de l'adaptabilité, de la flexibilité et de l'action dans l'incertitude. C'est exactement ce que nous faisons : nous nous adaptons aux circonstances, tout en restant fidèles à nos engagements.

DIAPO PAGE 10 :

Les défis économiques sont bien réels : les charges à caractère général devraient augmenter de 9 à 12 % en 2025, principalement en raison de l'inflation et le renouvellement de certains marchés.

Le marché « chauffage urbain » est en cours de finalisation ; le nouveau marché entrera en vigueur à la fin du 1^{er} semestre.

Une autre augmentation des frais concerne les charges de personnel, à la suite de la revalorisation des cotisations patronales.

C'est dans ces moments précis que nous devons être à la fois prudents et audacieux.

DIAPO PAGE 11 :

Le monde associatif, d'ailleurs, joue un rôle fondamental dans cette dynamique. Nous avons à cœur de soutenir nos associations locales, acteurs incontournables de la solidarité et du lien social.

Elles sont les mains tendues de notre Ville, et nous nous engageons à leur fournir tous les moyens nécessaires pour qu'elles puissent poursuivre leurs missions.

1.264.000 € ont été alloués aux associations entre 2021 et 2024.

Nous voulons également une Ville dynamique, vivante, où les événements marquants de notre histoire sont célébrés.

L'année dernière, nous avons commémoré un moment crucial de notre histoire : les 80 ans de la Libération de la Ville. Ce fut un instant de recueillement, mais aussi d'affirmation de notre identité collective. Un moment où nous avons honoré ceux qui ont sacrifié tant de choses pour la liberté. Ces moments de mémoire sont essentiels et nous continuerons à les inscrire dans le cœur de notre vie collective.

Mais commémorer l'histoire, ce n'est pas seulement regarder en arrière. C'est aussi prendre soin de ceux qui ont contribué à bâtir cette ville : nos anciens. Ils sont le fondement de notre société, les témoins de son évolution. Il est de notre devoir de leur offrir des équipements adaptés et de soutenir le CCAS, 395.000 € de subventions entre 2021 et 2024.

À cet égard, je tiens à souligner que mes indemnités de Maire sont intégralement reversées au CCAS, soit près de **35.000 €** depuis le début de mon mandat.

Cette action est bien plus qu'un simple geste symbolique. Elle témoigne de mon engagement total envers notre Ville et ses citoyens. Cela montre aussi, et je tiens à le préciser, mon désintérêt absolu pour le pouvoir et l'argent. Mon seul intérêt réside dans l'avenir de notre commune, dans le bien-être de ses habitants, et dans la construction d'un avenir meilleur pour nos enfants et nos aînés.

DIAPO PAGE 12 :

Aucune augmentation des taux d'imposition pour préserver le pouvoir d'achat des foyers.

DIAPO PAGE 13 :

Nous avons donc choisi de continuer à investir, de construire et de rénover, de rendre la Ville plus accessible, plus moderne, plus fonctionnelle.

Nos projets sont nombreux et ambitieux : la réfection complète des rues Irwin et Bois Richard, la rénovation de la rue Weygand, un nouveau véhicule pour les services techniques, un matériel performant pour les services scolaires, périscolaires et techniques, et bien sûr, l'illumination de Noël qui, chaque année, fait rayonner notre ville.

Ces projets ne sont pas seulement des promesses. Ce sont des actes concrets, des investissements nécessaires pour assurer la pérennité de notre territoire et pour offrir à nos citoyens une qualité de vie toujours meilleure.

DIAPO PAGE 14 :

Au 31/12/2024 encours de la dette 2.517.62 €.

Comme précisé, un emprunt sera inscrit au BP 2025. Pour le financement d'une partie de la rénovation des rues Irwin et Bois Richard.

Des banques ont déjà été sollicitées.

La Ville poursuivra sa politique de diversification des sources de financement, en sollicitant l'Etat, la Région et le Département.

DIAPO PAGE 15 :

Nous avons à cœur de faire de notre commune une Ville où il fait bon vivre, une Ville qui se réinvente sans cesse, qui évolue avec son temps, mais qui reste fidèle à ses valeurs. C'est pour cela que nous poursuivrons nos efforts avec la même détermination, la même ambition.

C'est grâce à cette équipe municipale dynamique, compétente et, surtout, profondément attachée à l'intérêt général que nous avons pu concrétiser ces projets.

Les engagements pris en 2020 sont respectés, et nous avons toujours été fidèles à nos convictions : agir dans l'intérêt de la Ville, des citoyens et de l'avenir de notre territoire.

Notre mandat est animé par l'amour de notre Ville : la rendre meilleure chaque jour pour offrir aux générations futures un lieu où elles pourront s'épanouir, grandir et se sentir chez elles.

Nous sommes convaincus que, grâce à nos actions concrètes et à notre vision, nous irons toujours plus loin. Une Ville plus belle, plus accueillante, plus durable : c'est ce que nous continuerons à bâtir ensemble.

Merci à vous tous pour votre soutien, et sachez que notre équipe municipale est et sera toujours là pour servir l'intérêt général avec la même passion et le même dévouement. Parce qu'ensemble, nous faisons de cette Ville un lieu d'avenir et d'espoir, même dans les moments difficiles !

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 ;
- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Approuver en conséquence la présente délibération

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue du débat et des lignes directrices du présent rapport d'orientation budgétaire :

Nombre de voix POUR	24
---------------------	----

Séance levée à 19h33

Le Président,
Emmanuel SCHULER

Le Secrétaire,
Michel MALGLAIVE

